

	CERTIFICATION DE PRODUITS A L'IMPORTATION	Procédure SCP-01-Import
	Procédure de contrôle Technique à l'Importation	Révision : 01 Page : 1 / 2

I. Objectif et domaine d'application

L'objectif de cette procédure est de maîtriser l'opération du contrôle technique à l'importation (CTI) des produits soumis au contrôle INNORPI.

II. Pièces à fournir

La demande type de l'INNORPI avec cachet et signature du demandeur doit être accompagnée par les documents nécessaires (facture import, titre d'importation, ...).

Note :

Les responsables des dossiers peuvent demander tout autre document technique jugé nécessaire à l'étude et l'examen de dossier.

III. Procédure

1. Dépôt de la demande :

Le dépôt d'une demande d'attestation de conformité à l'importation au nom du DG de l'INNORPI selon le modèle type de l'institut accompagné par les informations demandées.

Le dossier du produit importé accompagné par la demande type doit être dûment rempli et déposé par le demandeur dans le bureau d'ordre de l'INNORPI (siège et centres régionaux).

2. Recevabilité de la demande et étude dossier :

Cette étape est réalisée par l'équipe technique à chaque bureau de l'INNORPI.

Chaque lot importé est soumis à un contrôle systématique (prélèvement pour analyse) selon le type de produit importé.

Une fois le rapport d'essai reçu, le responsable dossier fait l'étude de conformité de produit.

Si le produit est jugé conforme, une déclaration de conformité est délivrée à l'importateur.

Si le rapport d'essai montre des non-conformités, une lettre de regret est adressée au client pour prendre les dispositions nécessaires.

IV. Diagramme de flux du processus de contrôle technique à l'importation

